



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 22 novembre 2006 (23.11)
(OR. en)**

15473/06

LIMITE

FISC 146

NOTE

de:	la présidence
au:	Conseil ECOFIN (28 novembre)
Objet:	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" = Projet de conclusions du Conseil

Le Conseil

- se félicite des progrès que le Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a accomplis sous la présidence finlandaise, tels qu'ils sont présentés dans son rapport (doc. 15472/06 FISC 145);
- approuve la prorogation des avantages pour les mesures ML4 et ML5 de Malte au-delà de la fin de l'année 2006, selon les modalités exposées au point 21 du rapport du Groupe "Code de conduite" (doc. 15472/06 FISC 145);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi du gel et de l'application des mesures de démantèlement et de lui faire rapport avant la fin de la présidence allemande.